



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023**  
**COMMUNE DE BAR-SUR-SEINE**

La réunion a débuté le 9 mai 2023 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur BARONI Dominique.

**Membres présents :**

Monsieur BARONI Dominique - Maire  
Monsieur ALGERI Jean-Marc  
Monsieur CHARDIN Francis  
Madame DIXNEUF Emilie  
Madame TIHON Bernadette  
Monsieur PRIVÉ Jérôme  
Madame GROS Caroline  
Madame DEHARBE Cécile  
Madame RUBY BUCHOLZER Jessica  
Monsieur FOIZEL Pascal  
Madame LUCIOT Marie  
Monsieur SEURAT Jean-Paul  
Monsieur CHOUX Michel  
Monsieur LEJEUNE Pierre-Alcé  
Madame LEERMAN Christiane  
Madame FAUCONNET Patricia - Maire-Adjointe  
Madame BESSON Evelyne  
Madame POUSSIÈRE Karine - Maire-Adjointe

**Membres absents représentés :**

Madame LANGRY Océane Pouvoir donné à M BARONI Dominique - Maire  
Madame HEILIGENSTEIN Carole Pouvoir donné à Mme GROS Caroline  
Madame ROGER Léa Pouvoir donné à M LEJEUNE Pierre-Alcé  
Monsieur MUSELET Bernard - Maire-Adjoint Pouvoir donné à M SEURAT Jean-Paul

**Membres absents :**

Monsieur PHILIPPE Xavier

Secrétaire de séance : Madame DIXNEUF Emilie

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance Approbation du compte-rendu du 11/04/2023
  - 39\_2023 - 1. Centre d'hébergement – Tarif IME Montceaux les Vaudes
  - 40\_2023 - 2. L'Art en Seine – Tarifs spectacles 2023
  - 41\_2023 - 3. Remboursement frais Service enfance
  - 42\_2023 - 4. Décision budgétaire modificative - RAPPORT PRESENTE SELON RETOUR DE LA DDFIP
  - Questions diverses
-

**- Désignation d'un secrétaire de séance Approbation du compte-rendu du 11/04/2023**

Emilie Dixneuf est désignée secrétaire de séance et le compte rendu du 11/04/2023 est adopté à l'unanimité

**39\_2023 - 1. Centre d'hébergement – Tarif IME Montceaux les Vaudes**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	4	22	0	0	0

La location se ferait du lundi matin au vendredi matin sur les périodes scolaires

Il vous est proposé le tarif suivant :

- Forfait location = 1 500€ par semaine
- Charges = 150€ par semaine
- La ville de Bar-sur-Seine a été sollicitée par l'Institut médico-éducatif de Montceaux les Vaudes pour louer le centre d'hébergement situé à l'espace Jean Weinling pendant le temps de travaux de son internat.

*Il est répondu à Madame Luciot que le chauffage est compris dans le loyer qui a été lissé sur 1 an*

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les tarifs de location du centre d'hébergement à l'IME de Montceaux les Vaudes comme suit :
  - o Forfait location = 1 500€ par semaine
  - o Charges = 150€ par semaine

**40\_2023 - 2. L'Art en Seine – Tarifs spectacles 2023**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	4	21	0	0	1 M Choux

La ville de Bar-sur-Seine va inaugurer sa salle de spectacle L'Art en Seine le 2 juin prochain.

La commission spectacle a arrêté la programmation 2023 comme suit :

Certains spectacles étant organisés par la ville de Bar-sur-Seine, il revient au conseil municipal d'en fixer les tarifs.

Dans un souci de simplification de tenue de caisse, il vous est proposé de distinguer trois sortes de tarifs : le tarif plein, le tarif réduit pour les étudiants, demandeurs d'emploi et pour les mineurs ( - de 18 ans) et sur présentation d'un justificatif.

Enfin, il est proposé d'offrir un accès gratuit aux riverains directs de L'Art en Seine pour les spectacles

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les tarifs de billetterie de l'Art en Seine comme suit :

Date	Intitulé	Tarif plein	Tarif réduit*
03/06/2023	Les étoiles du Cabaret + Denise en guest	20€	non
22/09/2023	Just Classik Festival	8€	gratuit
23/09/2023	On choisit ses amis, pas sa famille	15€	12€
29/10/2023	Le dîner de cons	18€	15€
18/11/2023	Moon Hooch	18€	15€
02/12/2023	Gil et Ben réunis	20€	17€
16/12/2023	L'orange de Noël	10€	8€
16/12/2023	Sous le sapins les emmerdes	18€	15€

- **OFFRE** l'accès gratuit aux spectacles le temps du mandat actuel pour les personnes suivantes :
  - o Mme Monique L'ETANG
  - o M et Mme Henri GENET
  - o M.et Mme Ahmed BRAHIM
  - o Mme Françoise MEGIER
  - o M et Mme Yves HUBSCHWERLIN
  - o M et Mme Gérard BOUDIN
  - o M Michel CHOUX et Mme Chantal GERVAIS
  - o M Bernard MONRAISIN
  - o M Dylan MARCEAU et Mme Océane DE BRITO
  - o M et Mme Jean-Pierre COLLIN
- **PRECISE** que cet accès gratuit se matérialisera par une carte d'accès nominative, personnelle et non cessible valable jusqu'au 31/03/2026.
- **FIXE** les tarifs de location de l'Art en Seine comme suit :
  - o Assemblée générale, conférence ou séminaire : 500€ hors période de chauffage + 150€ de chauffage + 150€ de ménage et 1 000€ de caution
  - o Associations / troupes de théâtre : 250€ hors période de chauffage +150€ de chauffage + 150€ de ménage et 500€ de caution
  - o Salle de convivialité : 150 € hors période de chauffage + 50€ de chauffage + 50€ de ménage et caution 300€

\* le tarif réduit pour les étudiants, demandeurs d'emploi et pour les mineurs ( - de 18 ans) et sur présentation d'un justificatif

**41\_2023 - 3. Remboursement frais Service enfance**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	4	22	0	0	0

Mme Pauline MALOVESTTE a son fils VIROT Lyham qui a déménagé et elle avait payé par avance les frais de cantine pour un montant de 29.60€.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** le remboursement de la somme de 29.60 € à Mme Pauline MALOVESTTE

**42\_2023 - 4. Décision budgétaire modificative - RAPPORT PRESENTE SELON RETOUR DE LA DDFIP**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	4	22	0	0	0

Les services de la Préfecture ont fait savoir que le BP ville 2023, bien qu'il soit en équilibre en fonctionnement et en investissement, ne l'est pas pour ce qui est des dépenses et recettes réelles d'investissement

Ville	DEPENSES		RECETTES	
	Codification	MONTANT	Codification	MONTANT
Fonctionnement	Chap 012-c/6411	- 15 000,00 €	chap 731 c/73211	72 000,00 €
	chap 66 c/6611	- 20 000,00 €	chap 70 c/7067	20 000,00 €
	Chap 023	202 000,00 €	chap 70 c/70632	20 000,00 €
			chap 75 c/7588	20 000,00 €
			chap 75 c/752	20 000,00 €
			chap 74 c/748	15 000,00 €
	Total	167 000,00 €	Total	
Investissement	op 151 chap 23 c/2312	- 100 000,00 €	chap 021	202 000,00 €
	op 152 chap 23 c/231	- 200 000,00 €	?	?
	Total	- 300 000,00 €	TOTAL	202 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** la décision modificative n° 1 du budget principal, telle que présentée ci-dessus

### **Questions diverses**

Communications du Maire (art L 2122-22 du C.G.C.T.) et Questions diverses

*Par décision n°A22-2023 en date 13/02/2023 et **Considérant** l'offre de prix proposée par Jean NOBILI **DECIDE** de lui vendre le véhicule communal de marque CITROEN Jumper immatriculé 4795 NS 10 pour un montant de 500€*

### **Autres communications :**

- La vidéo protection a servi à élucider 3 affaires sur 3 dont celui du tagueur
- 30/9/2023 : portes ouvertes CCMH
- Travaux d'assainissement d'Avallieur en cours
- Cécile Deharbe présente le projet de fleurissement participatif

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h01.